dent qui est venu modifier profondément notre système.

L'administration de Leers nous a fait connaître que le conseil de cette commune avait, d'après un vote à l'unanimité, déposé ou adressé au Conseil général du département une demande de classification du chemin de Leers vers Roubaix jusqu'au lieu dit pont de Caudron.

Ce vote impliquant que l'un des projets présentés par l'administration de cette commune (celui par les Trois-Ponts) est abandonné, il nous resterait à vous proposer une fusion entre eux, c'est-à-dire qu'arrivée au pont Caudron, cette voie ferait retour aux Trois-Ponts, passant par la ferme dite *du flamand*; ce qui offrirait un développement en plus de ... environ. Ces deux projets ne sont contradictoirement discutables qu'autant qu'ils présentent les mêmes avantages comme parcours. Dès lors, et quelques bonnes raisons que nous ayons pu vous donner en faveur du projet par les Trois-Ponts, nous avons pensé qu'il est sage, avant tout, de faire concorder notre demande avec celle exprimée par Leers : cette harmonie entre les communes devant nous servir puissamment devant le Conseil général. La question se présente donc ainsi :

Obtenir, 1° en raison des nombreux redressements qu'il demande, le déclassement du chemin vicinal actuel ;

2° Le classement en chemin vicinal de première catégorie d'une route à ouvrir partant du Sartel, se rendant au pont Caudron au chemin demandé par Leers. Il reste à établir quelles mesures vous aurez à prendre pour indemniser justement les habitants du Pile et des Trois-Ponts dépossédés du chemin de Leers à Roubaix. Il est évident que dans l'état actuel de cette route, impraticable pendant quelques mois de l'année, elle rendait peu de services ; mais il est évident aussi que la création d'une voie nouvelle par ces hameaux leur donnait une importance réelle. C'est donc en raison du bénéfice présumé que doit être calculée la réparation. Selon nous, la plus équitable et la seule possible est la mise en état d'un pavé ... de largeur à déterminer par la commission de la voirie (cette route rentrant dans le droit commun) la question de longueur réservée jusqu'à nouvel examen.

Nous n'ignorons pas, messieurs, que les finances de la ville ne lui permettent pas d'accepter ainsi de nouvelles charges. Aussi les travaux seraient-ils couverts en tout ou partie par une somme définitivement fixée à vingt mille francs à verser par les propriétaires du boulevard ainsi dégrevés d'une partie des frais qu'ils comptaient faire pour le classement du chemin vicinal projeté partant de ce dit boulevard.

Pour nous résumer, nous vous proposons d'accorder un vote approbatif à notre projet d'ouverture d'une voie nouvelle partant du pont du Sartel, traversant la ferme Bory-Courcelles se rendant au territoire de Leers, au lieu dit pont Caudron ;

3° Au classement de cette voie en chemin vicinal de Roubaix à Leers ;

4° Au déclassement de l'ancien chemin passant par les Trois-Ponts ;

5° Prendre acte de la somme de vingt mille francs offerte par les propriétaires dudit boulevard ; syndicat : M. Motte ; hospices de Roubaix : Mme de Melin.

Signé : Moleley-Jonville, G. Lefebvre, D. Salembier, A. Pollet, J.-B. Ducatteau.

M. Renaux-Lemerre déclare que l'hospice de Roubaix n'interviendra dans aucune dépense.

M. Julien Lagache dit que le rapport ne s'explique pas sur l'engagement qui doit avoir été pris, par le syndicat de Beaurepaire, pour le paiement de la somme de 20,000 francs.

M. Achille Wibaux voudrait connaître exactement le chiffre de la dépense à faire ; car une somme de 20,000 fr. lui paraît bien insuffisante pour un pareil travail.

M. Létocart-Duvillier signale tous les avantages de cette nouvelle voie de communication au point de vue de l'alimentation de nos marchés. On doit, en effet, espérer que bon nombre de villages, ayant accès à la commune de Leers, viendront chercher, sans aucun intermédiaire, l'écoulement de leurs denrées alimentaires dans la ville de Roubaix où ils en trouveront un placement facile et considérable.

M. Dewarlez donne différentes explications pour éclairer le Conseil sur les avantages qui devront résulter de la proposition qui est faite à la ville par le syndicat.

M. le Maire est d'avis que cette question doit être soumise à un nouvel examen et le Conseil décide que la commission de la voirie se joindra à celle des chemins vicinaux pour présenter un nouveau travail.

CHRONIQUE LOCALE.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira samedi prochain à cinq heures. Voici l'ordre du jour de sa séance :

1. Rapports de diverses commissions.
2. Tableaux de plans pour de nouvelles écoles.
3. Location de deux maisons expropriées par le boulevard de ceinture.
4. Frais de déplacement du Calvaire au cimetière.
5. Ameublement des classes aux Carmélites.
6. Toiture de la maison des sœurs de Blanchemaille.
7. Ecole du Moulin.
8. Offre de plusieurs rues.
9. Frais de procès occasionnés par l'émeute du 16 mars.
10. Avis sur les indemnités par suite de l'émeute.
11. Supplément de subvention demandé par les hospices.

Le Conseil de révision tiendra ses séances :

A Tourcoing, le samedi 17 avril ;

A Roubaix, le vendredi 23 avril.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons l'itinéraire complet pour l'arrondissement de Lille.

L'ouverture de la Bibliothèque des bons livres aura lieu le dimanche 14 mars courant.

Les distributions de livres se feront chaque dimanche, à l'issue de la grande-messe jusqu'à midi et demi, dans une salle dépendant de l'Institution N.-D. des Victoires, rue du Collège.

Nous lisons dans l'*Ordre* :

« Tous les députés du Pas-de-Calais, à l'exception de MM. Martel et Piéron-Leroy, appartiennent à l'ordre de la Légion-d'Honneur. Il a suffi à MM. Jourdain et Sens, les deux plus jeunes parmi leurs collègues, de quelques mois de législature pour arriver à conquérir le droit d'orner leur frac d'uniforme d'une croix à l'effigie de Napoléon Ier et leur frac de tous les jours d'un ruban rouge. Nous devons dire, toutefois, que si leurs votes constituent pour eux un titre à la faveur qu'ils ont obtenue, ils ont été en même temps merveilleusement servis par les circonstances.

« Il y a trois ans, quelques jours avant le 15 août, la croix fut offerte à l'honorable M. Lambrecht, député de Douai, qui crut devoir la refuser. On tenait beaucoup à décorer M. Lambrecht, d'abord parce qu'on ne le considère pas comme un homme hostile et dangereux, bien qu'il appartienne au centre gauche ; ensuite, parce qu'on espérait peut-être, en lui faisant accepter une distinction qui ressemblait à une récompense, lui faire perdre du terrain dans l'esprit de ses électeurs. M. Lambrecht vit le piége et ne s'y laissa pas prendre.

« La croix qui lui était destinée étant demeurée disponible, on l'offrit à M. Jourdain, qui ne se fit pas prier pour l'accepter.

« Un an plus tard, et toujours aux environs du 15 août, M. Schneider, qui aime beaucoup M. Martel, lui écrivit qu'il venait de le proposer à M. le ministre d'Etat pour l'une des croix qu'on avait mises à sa disposition à l'occasion de la fête du souverain. M. Martel, qui savait ce qu'avait fait son ami M. Lambrecht un an auparavant, et qui l'en avait félicité, ne voulut pas faire moins que lui. Il remercia M. Schneider des sentiments de bienveillance qui l'avaient poussé à penser à lui dans cette circonstance ; mais il le pria de lui donner une nouvelle preuve de ses sentiments de bienveillance, en n'insistant pas pour qu'il accepât ce qui lui était proposé. M. Schneider eut beau faire, l'honorable député de St-Omer demeura inébranlable dans sa résolution.

« M. Schneider voulant sans doute que la croix qu'il destinait au Pas-de-Calais n'en sortît pas, proposa M. Sens, entré tout récemment au Corps législatif.

« Et voilà comment, si MM. Jourdain et Sens ont été sitôt décorés, c'est peut-être parce que MM. Lambrecht et Martel n'ont pas voulu être. »

Un vieillard de 74 ans, boulanger place du Trichon, s'est pendu hier dans son domicile.

C'est par erreur que nous avons dit dans notre dernier numéro que les auteurs du vol commis chez M. Lepers, négociant, rue Saint-Jean, étaient demeurés inconnus. Ces individus ont été arrêtés par la police et mis à la disposition de M. le procureur impérial.

Un nommé Jean Pican, ouvrier terrassier, a été arrêté pour vol de deux poules au préjudice du sieur Devos, jardinier, son patron.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 10 mars, à 8 heures 1/4 du soir

Etude des pois secs et des lentilles. Expériences dans les milieux réfringents.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 28 Février 1869

Sommes versées par 137 déposants, dont 24 nouveaux. . . . . fr. 18, 09-00

60 demandes de remboursements. . . . . » 17,316-01

Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. L. Eeckman et J. Toulemonde, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

MM. les actionnaires de la **Compagnie Immobilière du Nord**, société à responsabilité limitée au capital de 1,000,000 de francs, sont priés d'assister à l'assemblée générale, qui aura lieu le 30 mars à une heure et demie à la Banque de Belgique à Bruxelles. 8637

Dépêches Commerciales.

Liverpool, 4 mars.

Marché raffermissant.
Ventes pleinement 10,000 balles.
Middling louisiane 12 1/1.

Havre, 4 mars.

Marché calme.
Prix fermes.
Ouvra chargeant 114 francs.

FAITS DIVERS

— Un fait qui mérite d'être cité, vient de se passer à Washington. Dans cette ville, capitale de la grande république américaine, était arrivée depuis quelques jours une troupe de comédiens français, spécialement engagés pour jouer et chanter l'opérette : la *Grande Duchesse* et la *Belle Hélène*, etc. Ces artistes ont été arrêtés et emprisonnés aux termes d'un mandat portant que les pièces de ce genre n'étaient qu'un tissu d'obscenités. Ils n'ont cependant pas tardé à être relaxés, mais le théâtre où ils devaient jouer a été fermé.

— Le nommé X... avait imaginé et exécutait une lugubre plaisanterie. Au cimetière du Père-Lachaise, il se cachait derrière les tombeaux devant lesquels se trouvait quelqu'un agenouillé, puis il faisait entendre des gémissements ou imitait le cri du hibou,, et il était satisfait lorsqu'il réussissait ce qui arrivait fréquemment, à effrayer ceux qui l'entendaient et qu'il voyait se relever et s'éloigner précipitamment. Avant hier, la dame R... prisait auprès de la tombe de son défunt mari, lorsque les sons plaintifs de X... la saisissent de frayeur; tout à coup le mauvais plaisant surgit en agitant les bras et s'avance vers elle. Croyant à l'apparition d'un revenant, la dame R... s'enfuit effrayée en poussant des cris de terreur qui attirent des gardiens; tandis qu'elle tombe évanouie aux pieds de l'un d'eux, les autres, qui avaient aperçu X... se sauvant à toutes jambes, se mettent à sa poursuite et l'arrêtent. Il a été mis à la disposition de la justice.

— La *Lombardia* annonce qu'un octogénaire hongrois, Stanislaus Politzmary, institue comme son légataire universel un notaire, son compatriote, à la singulière condition qui suit :

« Toute ma fortune appartiendra au notaire X... le lendemain du jour où il aura chanté, au théâtre de San-Carlo de Naples ou à la Scalla de Milan, la partie de ténor d'*Othello* ou de la *Somnambule*. Ce n'est point par caprice que je pose cette condition à l'exécution de ma dernière volonté : le notaire X... chanta un jour en ma présence, à Vienne, la cavatine d'*Othello* et l'*aria* de la *Somnambule*, d'une voix si belle et avec une méthode si parfaite que je suis convaincu qu'un artiste de premier ordre se cache sous l'officier ministériel. D'ailleurs, au cas où je me serais trompé, s'il était sifflé par le public, il pourrait facilement se consoler de son échec de virtuose avec les trois millions que je lui laisse en héritage. »

M. Bonola, le directeur de la Scala, attend l'artiste millionnaire ; il y aura certainement salle comble le soir de son début.

— Une correspondance de l'île de la Réunion, que reproduit le *Toulonnais*, donne des détails assez curieux sur la découverte et la saisie du matériel d'imprimerie qui servait à la publication du journal clandestin *le cri d'alarme*.

A la suite des événements du 2 décembre et de la mise en état de siége de la ville de Saint-Denis, le journal avait disparu, mais les recherches n'en continuaient pas moins, et on acquit la certitude que cette feuille révolutionnaire sortait de l'habitation d'un jeune avocat mulâtre très connu par ses opinions exaltées.

La loi martiale donnant des droits exceptionnels à l'autorité militaire, l'habitation suspecte fut visitée du fond en comble et on sonda tous les recoins à l'aide du pic et de la pioche.

Après avoir bien cherché pendant quelques heures, on ordonna de défoncer le sol d'une immense cave, et, à trente centimètres sous terre, on découvrit la presse et onze caisses de matériel.

La propriétaire protesta de son innocence, en déclarant qu'il ignorait l'existence de cette cachette, qui devait remonter à l'époque de l'occupation de l'île par les Anglais.

Malheureusement, tout ce mystère avait été exhumé avec une telle précipitation, qu'on retrouva encore les formes qui avaient servi à la publication du numéro incriminé à cause de son extrême violence; il n'était plus possible de faire remonter le délit à l'occupation anglaise, et on fit une razzia complète du personnel et du matériel, qui furent déférés de bonne heure et livrés à la justice militaire.

— La principauté de Monaco est en liesse. Une ordonnance du prince régnant, Charles III, supprime tous les impôts.

Là-dessus, députation des Monégasques, aubade par toutes les musiques de la principauté, coups de canons, illumination générale.

Voici l'explication de ces gracieuses concessions :

D'après les conventions passées, il y a six ans, entre le prince de Monaco et la société des bains de mer, le minimum de la mise à la roulette était de 2 francs, et le minimum de la mise au trente-et-quarante de 5 francs, comme dans toutes les villes de jeux des bords du Rhin. A partir du 16 février courant, le minimum de la mise à la roulette est élevé à 5 francs, et celui du trente-et-quarante à 20 francs.

— Un terrible accident est arrivé vendredi sur le Great Eastern Railway. Il paraît que MM. Lucas, entrepreneurs bien connus, étaient en train de faire quelques travaux pour la Compagnie, à Waterloo-Town, Bethnal Green, et ils avaient un certain nombre de terrassiers et de charpentiers sous l'une des arches du chemin de fer, dont la hauteur est d'environ 60 pieds, et dont une des piles était en voie de réparation. Vers quatre heures de l'après-midi, un wagon lourdement chargé de charbons est passé sur cette arche qui s'est écroulée, et beaucoup d'ouvriers ont été ensevelis sous un amas de briques, de fer et de bois. La foule s'est aussitôt assemblée sur le théâtre de cette catastrophe ; la police a fait de grands efforts pour la tenir à distance et éviter de nouveaux accidents, et une centaine de personnes ont entrepris de déblayer les décombres pour retirer les malheureux dont les uns étaient déjà morts et d'autres poussaient des cris affreux dans les souffrances de l'agonie. On est parvenu à retirer quatorze ouvriers vivants, grâce à une circonstance relativement heureuse ; une partie de la charpente, en s'écroulant, s'était arc-boutée et les avait protégés sous une sorte de voûte. Cinq cadavres ont été trouvés horriblement mutilés. Quant aux blessés, ils ont été transportés au London-Hospital.

— Samedi, vers deux heures de l'après-midi, un rassemblement considérable s'était formé sur le pont au Change, autour d'un jeune garçon de quatorze ans, nommé Arthur D..., clerc d'huissier, demeurant rue de la Monnaie, et de la dame Victorine B..., teinturière, rue du Havre.

Voici ce qui l'avait occasionné :

Le petit clerc, très espiègle et très joueur, s'amusait à agacer, avec une serviette d'huissier, le chien de la dame B..., qui suivait la même route que lui. Cette dernière finit par s'impatienter, arracha prestement la serviette de la main du jeune garçon et la lança dans la Seine.

Arthur D... cessa aussitôt de rire et donna des marques de la plus vive inquiétude. La serviette contenait en effet des pièces judiciaires importantes. Des recherches ont été faites aussitôt ; mais déjà elle avait été entraînée au loin par le courant et l'on n'a pu la retrouver.

— La *Sentinelle de Sauk Rapids* (Minnesota) du 18 décembre 1868, raconte sérieusement la grande découverte du squelette d'un géant pétrifié, et dont l'existence doit être antédiluvienne. Les mineurs, en installant le tron pour endiguer le Mississipi, vers les *Sauk Rapids*, ont mis à nu, à sept pieds de profondeur et trois pieds au dessous du stretum des rochers, au milieu des sables, un cercueil quadrangulaire en pierre de 12 pieds de long, 4 de large et 3 de profondeur. Cette énorme caisse en pierre dure se trouve à 2 pieds au dessous du niveau actuel de la rivière. Elle contient les ossements pétrifiés d'un géant.

La tête mesure 31 pouces 1/2 de circonférence ; elle est aplatie sur le devant et allongée à l'occiput ; du sommet de la tête à la plante des pieds, on mesure 10 pieds 9 pouces. La circonférence du corps, prise sur la poitrine est de 59 pouces ; ce géant devait peser près de 900 livres alors qu'il était vivant. Aujourd'hui qu'il ne reste plus que les os, il pèse encore 300 livres. Le pouce de la main droite et les doigts de la main gauche, ainsi qu'une partie du pied gauche ont disparu ; tous les autres membres sont intacts. Au dessus de ce tombeau était placée une large pierre calcaire qui était parfaitement étrangère au sol granitique dont est formé ce terrain. Ces restes sont en la possession d'un monsieur qui les transporte à Boston afin de les soumettre à l'étude des savants. On espère découvrir encore d'autres squelettes en continuant les travaux dans les terrains granitiques. Voilà un nouveau sujet de discussions pour les savants ; et si le fait est vrai, nous ne manquerons pas de commentaires et de dissertations sur ces curieux vestiges des anciens temps.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

MARIAGES.

15 février. — Doutreligne Louis, 27 ans, ourdisseur, et Bommart Cécile, 26 ans, journalière. Helin Carlos, 26 ans, sans profession, et Cocquiteux Léonie, 21 ans, fileuse. Vuylsteke Félix, 24 ans, tisserand, et François Maria, 22 ans, fileuse. Dupire Jean, 30 ans, journalier, et Capart Victoire, 32 ans, journalière.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

21 février. — François Léonard, 20 ans, rentier, et Debaisieux Clémence, 56 ans, sans profession. Martin Auguste, 21 ans, sans profession, et Lafont Hénoïte, 36 ans, couturière. Plateaux Jules, 22 ans, employé de commerce, et Lelièvre Juliette, 21 ans, couturière. Motte Alfred, 21 ans, journalier, et Lefebvre Léontine, 22 ans, journalière. Hazebrouck Auguste, 22 ans, mécanicien, et Chauvenet Julie, cuisinière.

28 février. — Brice Jean, 56 ans, homme de confiance, et Sandra Marie, 40 ans, ménagère.

DECÈS

15 février. — Thermotte Juliarne, 23 ans, ménagère Hôpital.

16 février. — Desaffre Henri, 10 ans, bitrier, rue de l'Ommelet. Degryse, 43 ans, ménagère rue de Blanchemaille. Motte Gustave, 22 ans, voiturier, rue Franchomme. Constance, 54 ans, ménagère à Barbieux.

17 février. — Decrème Jean, 52 ans, tisserand, Quai de Wattrelos. Pochart Norbert, 1 ans, peintre, rue St. Jean.

19 février. — Ducroquet Reine, 66 ans, ménagère, au chemin de la Marquellerie. Crespel Stanislas, 66 ans, fileur, rue du Curé.

19 février. — Bardy Baptiste, 76 ans, tisserand, Hospice. Libert Léocadie, 30 ans, ménagère, Hôpital. Mahieu Marie, 64 ans, ménagère, au petit Beaumont.

20 février. — Laverne Fanie, 66 ans, ménagère, rue de l'Empereur. Parsy François, 66 ans, fileur, rue Neuve du Fontenoy.

21 février. — Lepers Vincent, 77 ans, emballeur, rue de l'Epeule.

22 février. — Décottignies Florine, 40 ans, ménagère, à la Potennerie.

23 février. — Delbar Alexandre, 38 ans, fileur, rue Latérale. Duteil Constance, 83 ans, journalière, hospice des Petites-Sœurs. Demayer Antoinette, 12 ans, rue du Tilleul.

24 février. — Temmerman Catherine, 39 ans, ménagère, rue de l'Alma. Lepy Louis, 28 ans, fileur, rue de l'Epeule.

25 février. — Fremaux Alexandre, 71 ans, journalière, hospice. Manhove Frédéric, 33 ans, tisserand, hopital. Dubart Joséphine, 40 ans, ménagère. hôpital.

26 février. — Fratrez Urbain, 46 ans, journalier. au Trichon.

27 février. — Selosse Fidéline, 65 ans, rue du Collège. Dupont Anaïs, 29 ans, marchande, rue de Mouveaux.

28 février. — Houte J.-B., 50 ans, batelier, hôpital.

1er mars. — Defaure Félicité, 32 ans, maréchal, rue de Tourcoing. Debackère Théèle, 83 ans, journalière, hospice des Petites-Sœurs.

2 mars. — Everaen Charles, 39 ans, tisserand. hôpital. Delimal Léocadie, 34 ans, sans profession, rue de Mouveaux. Duhamel Louis, 59 ans, secrétaire du Conseil des Prud'hommes, rue du Curoir.

Il est décédé en outre 35 garçons et 28 filles au-dessous de 10 ans.

Papier Wlinsi

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées à son action prompte et infaillible, qui attire au dehors l'inflammation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il est recommandé par les premiers médecins pour la guérison des RHUMES, BRONCHITES, MAUX DE GORGE, GRIPPE, RHUMATISMES, LUMBAGOS, DOULEURS, etc. *Son emploi n'exige aucun régime* ; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix, 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les pharmacies. 7965

COURS DE LA BOURSE

Du 27 Février 1868.

Cours de ce jour		Cours précédent	
3 0/0	71 .25	— 3 0/0	71 .25
4 0/0	103.75	— 4 0/0	130.50

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, édité par la maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, et paraissant chaque semaine en 8 pages grand in-4°, donne chaque année plus de 1,500 gravures représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, en tapisserie, des modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude. De plus, 24 *grandes planches de patrons*, dont *vous savez tout cela un cours moral d'éducation*. Ce journal apprend donc aux femmes à être élégantes en même temps que simples et à fuir les dépenses d'un luxe extravagant. Mme E. Raymont préserve les jeunes femmes des malsaines convoitises du luxe ; elle leur donne de précieux conseils pour toutes les circonstances difficiles de la vie. Aux jeunes mères, elle donne de salutaires préceptes d'éducation pour leurs enfants ? aux jeunes filles, elle tâche d'inspirer le respect des parents et l'amour de la vertu.

C'est surtout à cette partie morale que *la Mode illustrée* a dû son succès, et c'est vers ce but utile que continueront à tendre tous ses efforts.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA *Mode Illustrée* se composent comme suit :

1re ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte.
PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

2e ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée par mois.
PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

3e ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures coloriées par mois.
PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

4e ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine, avec gravures noires dans le texte plus une gravure coloriée *dans chaque numéro*.
PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS

annexe à la *Mode Illustrée*

4 feuilles séparées (en dehors des feuilles qui accompagnent déjà la *Mode illustrée*) donnant les patrons de 60 à 70 nouveaux objets de vêtements divers.

Prix uniforme (départements et Paris) franco.

Trois mois, 1 fr. — Six mois, 2 fr. — L'année, 4 fr.

Les abonnements peuvent partir du 1er de chaque mois.

Rédaction, Administration et Abonnements 56, Rue Jacob à Paris.